

Pour terminer monsieur l'Orateur, j'estime que des gens vont mourir de n'importe quoi, mais pas du sens de l'humour!

[Traduction]

M. l'Orateur: A l'ordre je vous prie. Le député de Gander-Twillingate et tous les députés se rendent compte, je suis certain, que la question de privilège ne se pose pas. Quand nous parlons de privilège, il s'agit du privilège parlementaire. Le député croit que ses droits...

M. Lundrigan: Les droits des Terre-Neuviens.

M. l'Orateur: A l'ordre. J'ai dit que la question de privilège n'était pas en jeu. Telle est ma décision.

M. Lundrigan: Ça devient une dictature.

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. La parole est au député de Vancouver Kingsway.

* * *

LES CORPORATIONS

LE JUGEMENT DE LA COUR SUPRÊME DE L'ALBERTA AU SUJET DES AGISSEMENTS DE LA CANADA SAFEWAY—
DEMANDE D'ENQUÊTE

Mme Grace MacInnis (Vancouver Kingsway): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. Étant donné le jugement de la Cour suprême d'Alberta qui a ordonné à la Canada Safeway de réduire sa présence dominatrice dans les épiceries de détail à Calgary et Edmonton, le ministre a-t-il commencé à examiner les activités de la Canada Safeway dans les autres provinces où elle est établie afin de voir s'il faut protéger les consommateurs contre sa domination dans ces provinces?

L'hon. Herb Gray (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, en vertu des dispositions de la loi sur les coalitions, il n'est pas possible de révéler les enquêtes qui se déroulent actuellement. Je suis certain que le directeur et le personnel accomplissent activement leur tâche.

Des voix: Bravo!

M. Peters: Vous n'avez jamais fourni une réponse satisfaisante.

Mme MacInnis (Vancouver Kingsway): Étant donné que l'ordre du tribunal albertain vise à restreindre les sommes que la Canada Safeway pourrait dépenser en publicité, notamment la publicité de saturation en Alberta, le ministre envisage-t-il d'instituer une enquête et d'imposer des restrictions à la Canada Safeway ailleurs?

● (1440)

M. Gray: Je ne pense pas pouvoir ajouter quoi que ce soit à ma réponse.

Des voix: Oh, oh!

* * *

[Français]

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LA POSSIBILITÉ D'UNE RÉCESSION AU QUÉBEC EN 1974—
LES MESURES ENVISAGÉES

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur le président, je voulais poser une question à l'honorable ministre

Questions orales

des Finances, mais vu son absence, je la poserai au premier ministre.

Étant donné la déclaration qu'a faite le ministre des Finances du Québec, en fin de semaine, à l'effet qu'une profonde récession économique se fera sentir au Québec en 1974, puis-je demander au premier ministre s'il a eu des échanges de vues à ce sujet avec le premier ministre du Québec, afin de prendre les moyens appropriés pour faire face à une telle éventualité?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le président, je n'ai pas eu connaissance de ladite déclaration du ministre des Finances du Québec. J'en prendrai note, et je verrai s'il y a lieu de répondre au député.

* * *

[Traduction]

LA DÉFENSE NATIONALE

L'ENGAGEMENT DE MUSIQUES MILITAIRES POUR
CERTAINS CONGRÈS POLITIQUES

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. Est-ce la politique du ministre et de son ministère de permettre aux musiques militaires de donner des concerts en civil ou en uniforme aux congrès politiques, comme ce fut le cas au cours de la campagne électorale du sénateur Molgat la fin de semaine dernière?

L'hon. James Richardson (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, je ne sais pas ce dont le député parle; il devra me fournir plus de détails s'il veut que je lui réponde.

M. McKenzie: Le ministre envisagera-t-il de permettre au Queen's Cameron's Reserve Pipe Band de Winnipeg de participer à la parade du Rosebowl à Pasadena le 1^{er} janvier 1974?

Des voix: Répondez!

[Plus tard]

M. McKenzie: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Le ministre de la Défense nationale s'apprêtait à répondre à ma question supplémentaire, mais on ne lui en a pas donné l'occasion.

* * *

LES FINANCES

LA POSSIBILITÉ D'UNE NOUVELLE MAJORATION DU TAUX
D'INTÉRÊT DE LA BANQUE DU CANADA

M. Gordon Ritchie (Dauphin): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre suppléant des Finances. Étant donné que le taux bancaire préférentiel a atteint le niveau record de 10 p. 100 aux États-Unis et que la chute du cours du dollar canadien indique que même cette hausse du taux d'intérêt n'empêchera pas la circulation monétaire vers les É.-U., la Banque du Canada a-t-elle informé le gouvernement qu'il y aurait une autre hausse du taux d'intérêt au Canada?